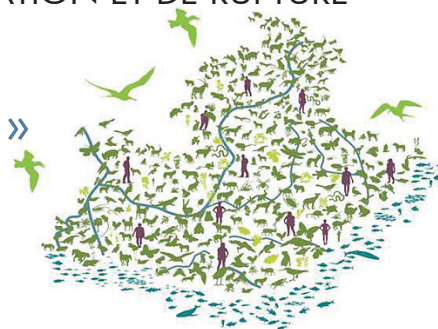


26

DÉVELOPPER LES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DE DEMAIN, EN ANTICIPANT SUR LES NOUVELLES SOURCES DE FRAGMENTATION ET DE RUPTURE



## PARTAGER DES SAVOIR-FAIRE GRÂCE À DES CLUBS « MÉTIERS »



## Références

Classe : Indicateur de suivi

Réalisation : DREAL PACA, Région PACA et IRSTEA

Cette fiche présente les résultats de l'évolution de l'indicateur. Elle a été réalisée de façon anticipée et ce afin de contribuer au bilan obligatoire du SRCE 6 mois avant l'approbation du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

## Caractéristiques

Type d'indicateur : Qualitatif et quantitatif

Fiabilité des données : Forte

Robustesse du calcul : Sans objet

Pérennité de la donnée : Forte

## Pour en savoir plus

Schéma régional de cohérence écologique PACA : DREAL et Région  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

Fiches des indicateurs de suivi du SRCE PACA disponibles sur le site de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB)

[www.observatoire-biodiversite-paca.org](http://www.observatoire-biodiversite-paca.org)

Suivre les productions des clubs « métiers »

Sur les infrastructures :

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/journees-d-animation-regionale-r351.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/journees-d-animation-regionale-r351.html)

Sur l'agriculture :

[www.observatoire-biodiversite-paca.org/environnement/la-biodiversite-en-region/schema-regional-de-coherence-ecologique\\_22.html](http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/environnement/la-biodiversite-en-region/schema-regional-de-coherence-ecologique_22.html)

Pendant l'élaboration du SRCE, il a été admis que chaque partenaire territorial porte une part de responsabilité quant au maintien des fonctionnalités, voire, pour certains, à la remise en bon état des grandes continuités écologiques. La compréhension des enjeux et le partage des savoir-faire entre les partenaires est un axe de travail essentiel.

Le Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE présente dans l'Orientations 3 « Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture », 2 actions visant ces objectifs de partage, de qualification et de valorisation des initiatives partenariales. Ainsi l'action 18 « Créer des modes opératoires facilitants pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement » et l'action 19 « Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité » couvrent ces objectifs.

La création et l'animation de « clubs » métiers sont donc apparues comme un mode facilitant permettant de partager régulièrement des méthodes et savoir-faire sur la conception et la gestion de projets d'aménagements, ou de pratiques agricoles et forestières ou encore d'usage des territoires par des pratiques touristiques. Le présent indicateur a pour objectif de suivre la mise en œuvre de ces clubs « métiers ».

Le **club métier Infrastructure** s'est réuni une fois par an depuis 2015 et a rassemblé à chaque fois entre 30 et 40 personnes. Des méthodes, des études, des projets et des retours d'expérience ont été partagés. Des éléments ont été présentés en provenance d'autres régions pour apporter de nouvelles idées.

Le **club agriculture** s'est réuni en 2017 et a permis de présenter différents thèmes en lien avec la mise en œuvre du SRCE sur le territoire agricole : les obligations réelles environnementales, la compensation agricole et la compensation environnementale.

Le **club forêt** a disparu.



Mise à jour : Juillet 2018